

# E 4973

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 4 décembre 2009

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 4 décembre 2009

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Budget général. exercice 2009. Section VII. Comité des régions.virement de crédits Dec 1/2009 (Article 24 du règlement financier).Budget général de l'Union européenne.

COMBUD 360/09



Bruxelles, le 20 novembre 2009

**BUDGET GÉNÉRAL – EXERCICE 2009**

**SECTION VII - COMITÉ DES RÉGIONS**

VIREMENT DE CRÉDITS Dec 1/2009

(Article 24 du règlement financier)

---



#### 4. Explication de la nécessité de crédits

##### **Achat, travaux, entretien et maintenance des équipements et des logiciels (poste 2100, pour 299 800 EUR)**

Au Comité Economique et Social Européen (CESE) et au Comité des Régions (CdR), le cycle de base du remplacement de PC est de 4 ans. Les PC sont remplacés à raison de 25% par an. De cette manière, l'investissement est réparti sur plusieurs exercices budgétaires. Cette méthode a des avantages financiers, opérationnels et stratégiques importants:

D'un point de vue **financier**, cette politique établit un bon équilibre entre coûts d'investissement et frais de maintenance. La périodicité de remplacement des PC recommandée dans les organisations varie entre 3 et 5 ans. De nombreuses études montrent que ce taux de remplacement minimise le coût total de détention. Lorsqu'un PC est remplacé tôt dans le cycle, les coûts d'investissement directs sont plus élevés, mais les coûts indirects de maintenance et de support sont moins élevés. D'un autre côté, lorsqu'un PC est remplacé tard dans le cycle, les coûts d'investissement directs sont moins élevés, mais les coûts indirects de maintenance et de support sont plus élevés. A titre d'exemple concret, imaginons le cas d'un PC acheté il y a 4 ans pour €1.000. Le prix pour une 5ème année de maintenance sera traditionnellement établi à 15% du prix d'achat original, soit €150. Par ailleurs, un nouveau PC coûterait €600. En conséquence, la 5ème année de maintenance coûterait quelque 25% du prix d'achat d'un nouveau PC (soit l'équivalent de l'amortissement annuel du nouveau PC s'il est conservé à son tour pendant 4 ans). En outre, l'achat de PC fait partie d'un programme multi-annuel de remplacement de l'équipement IT. Le programme de remplacement de l'équipement couvre tous les investissements pour une période de 10 ans. Si certains aspects du plan évolueront en fonction des politiques et des avancées technologiques<sup>1</sup>, la perspective en ce qui concerne les PC est fort stable (et est indépendante des choix à opérer en matière de logiciels à source ouverte ou l'émergence de l'"informatique dans les nuages").

D'un point de vue **opérationnel**, cette politique offre aux utilisateurs une plateforme appropriée et ergonomique pour utiliser les applications logicielles et les outils de bureau les plus récents. La durée de service d'un PC est considérée comme étant de 4 ans. Dans le cas des Comités, nous constatons un grand nombre de pannes durant la 5ème année de fonctionnement – souvent des pannes de disque dur (et beaucoup de PC fonctionnant mal à cause de disques dégradés). De plus, après 4 ans les PC ne sont souvent plus assez puissants pour utiliser les plus récents logiciels dont ont besoin les utilisateurs. Aucun effort pour optimiser la configuration ou introduire de nouveaux concepts tels que la virtualisation des applications n'a réussi à compenser cela. Le nombre croissant d'applications de dictionnaires utilisées par les services de traduction ou le logiciel de gestion du contenu utilisé pour mettre à jour les sites internet des Comités et les plateformes de communication sont des exemples concrets. Une approche qui pourrait être envisagée serait une période de remplacement à deux vitesses, avec certains utilisateurs bénéficiant d'un nouveau PC tous les 4 ans, et d'autres devant attendre 5 ans pour un nouveau PC. Cependant, il n'y a pas d'évidence d'un groupe de PC qui pourrait être décrit

comme étant d'utilisation légère (contrairement à d'autres équipements IT tels que les imprimantes personnelles).

A titre d'exemple, des statistiques récemment collectées à la demande du groupe des Questeurs du CESE ont montré une croissance continue de l'utilisation de PC installés à l'usage des membres. Aux jours de pointe, il y a plus de 220 accès. En outre, à la demande des membres, un certain nombre d'applications logicielles ont été ajoutées à la configuration standard des PC. Tout ceci doit être considéré dans le contexte d'une transition complète de l'expédition de documents de travail au format papier aux membres du CESE à un système entièrement électronique basé sur le courrier électronique et le portail du site internet.

D'un point de vue **stratégique**, cette politique est en cohérence avec le rôle de l'IT au sein des Comités, qui est de fournir des outils pour soutenir les activités politiques. Tous les projets et politiques IT devraient être alignés sur les objectifs de l'organisation et de la contribution que son service IT est sensé apporter. Cette analyse a pu aussi être appliquée à la politique de remplacement des PC. Un rythme de remplacement de 3 ans pourrait être envisagé pour des organisations ayant une stratégie agressive (entre autres pour des secteurs de marché très concurrentiels tels que l'assurance ou l'IT !), tandis que 5 ans serait plus approprié pour des organisations ayant une stratégie défensive (par exemple dans des environnements industriels ou certains types de service public). En fait, la stratégie IT des Comités est quelque part au milieu – essentiellement un rôle de support technologique fournissant aux Comités les outils nécessaires pour atteindre leurs objectifs politiques. Un rythme de remplacement de 4 ans est bien cohérent avec cette stratégie.

Pour plus d'information sur le parc installé, les spécifications techniques et d'approvisionnement des PC, se référer à l'annexe 1. Pour plus d'information sur la planification à long terme pour le remplacement d'équipement IT, se référer à l'annexe 2.

Pour toutes ces raisons, la politique de remplacement des PC des deux Comités se base sur l'achat d'un quart du nombre total de PC chaque année. Cependant, du fait de contraintes budgétaires, il n'y avait pas de marge pour inclure un tel remplacement lorsque les estimations pour le budget 2009 ont été établies. Vu la disponibilité budgétaire sur les autres lignes budgétaires indiquées, un virement limité (€350.000 pour les deux Comités ensemble) auquel le CdR contribue à hauteur de €299.800, pour les raisons mentionnées au point 5.2, permettrait le remplacement des PC conformément à la politique de remplacement. Ceci est particulièrement important, parce que – comparativement au budget 2009 – le budget 2010 pour le poste 2100 a été réduit en première lecture.

## 5. **Crédits disponibles**

### 5.1 **Expertises liées aux travaux consultatifs (poste 1422, pour 36 800 EUR)**

Les orateurs invités à participer aux manifestations du CdR ont le droit, comme nos membres, de voyager en classe affaires; néanmoins, cette année, il s'est avéré que la plupart d'entre eux ont voyagé avec des billets d'avion à bas prix. Du fait de ces facteurs, des économies ont pu être réalisées sur cette ligne budgétaire, dont 36 800 EUR peuvent être libérés en vue d'un virement.

## 5.2 Consommations énergétiques (poste 2024, pour 263 000 EUR)

L'excédent figurant plus haut correspond en réalité à la fois au CESE et au CdR; en effet, le CESE a viré le montant correspondant à l'estimation forfaitaire de sa consommation d'électricité pour 2009 au CdR, ce dernier ayant été nommé agent payeur pour 2009. Des frais d'électricité plus faibles ont été supportés et des économies d'énergie ont été réalisées en 2009, ce qui a occasionné un surplus, lequel est resté sur la ligne budgétaire du CdR. Il est proposé d'utiliser ce montant pour le remplacement des PC des deux Comités.

## 6. Conclusion

Le virement de crédit en faveur des lignes budgétaires 2100 "Achat, entretien et maintenance des équipements et des logiciels" se limite à des besoins nouveaux, qui n'avaient pas pu être prévus auparavant, et qui concernent l'infrastructure informatique.

\* \*

\* \* \*

Enregistré le:

Accord du vérificateur,  
Date

Accord de l'ordonnateur,  
Date

**Gerhard STAHL**  
Secrétaire général

---